45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCPI INNOVATION PLURIEL 5

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCPI INNOVATION PLURIEL 5
22, rue Vernier
75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPI INNOVATION PLURIEL 5,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) INNOVATION PLURIEL 5 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

2025.07.01
16:37:34 +02'00'

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**9 371 477,77**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 371 477,77
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**1 042 819,14**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 042 819,14
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**250 029,26**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	250 029,26
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 846 867,37**
OPCVM	1 586 924,58
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	259 942,79
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**12 511 193,54**
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	**89 597,26**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**89 597,26**
Total de l'actif I+II	**12 600 790,80**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
Capitaux propres :	
Capital	12 550 748,93
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	50 041,87
Capitaux propres I	**12 600 790,80**
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (*)	**12 600 790,80**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	
Total Passifs : I+II+III+IV	**12 600 790,80**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	194 589,63
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	2 388,46
Sous-total produits sur opérations financières	**196 978,09**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	0,54
Sous-total charges sur opérations financières	**0,54**
Total revenus financiers nets (A)	**196 977,55**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	418 410,20
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	34 361,20
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-452 771,40**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A+B)	**-255 793,85**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**100,28**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-255 693,57**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-617 914,09
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-617 914,09**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**732,27**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-617 181,82**

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	Exercice 2023/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	923 956,49
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**923 956,49**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 039,23**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**922 917,26**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V	
Résultat net I + II + III + IV + V	**50 041,87**

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du fonds est ;

- *pour 70% minimum du portefeuille,* de prendre des participations dans des sociétés majoritairement non cotées présentant un caractère innovant, (les « Sociétés Innovantes »), en vue de la réalisation de plus-values à long terme sur les capitaux investis.
- *pour 30% minimum du portefeuille,* de gérer la part non soumise aux critères innovants de manière diversifiée.

La société de Gestion pourras investir en parts ou actions d'OPC monétaires, obligataires, actions ou mixtes, en parts de FIA de capital investissement de droit français, et en titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés françaises ou européennes cotées ou non cotées.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	29/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	**12 600 790,80**	**12 629 063,70**	**13 476 880,81**	**13 760 942,99**	**14 027 473,70**
INNOVATION PLURIEL 5 Part A					
Engagement de souscription	13 398 646,20	13 398 646,20	13 506 931,50	13 469 793,40	13 490 448,30
Montant libéré	13 398 646,20	13 398 646,20	13 506 931,50	13 469 793,40	13 490 448,30
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	133 157,390	133 986,462	134 424,800	134 697,934	134 904,483
Valeur liquidative unitaire	94,63	94,25	100,00	101,52	102,98
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

INNOVATION PLURIEL 5 Part B					
Engagement de souscription	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00
Montant libéré	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1,00	2,52	3,97
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

A2. Règles et méthodes comptables

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,

- régularité, sincérité,

- prudence,

- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La comptabilisation des revenus des instruments financiers est effectuée suivant la méthode des "intérêts encaissés".

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La méthode de cession d'actifs est celle du coût unitaire moyen pondéré.

La devise de comptabilité du portefeuille est l'euro.

Exercice comptable

Cet exercice a une durée de 12 mois

REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE D'EVALUATION

Méthode d'évaluation des instruments financiers

Les actifs du Fonds sont évalués par la société de gestion conformément au règlement n°2003-02 précité et modifié par les règlements n°2004-09, n°2005-07, n°2011-05 du 10 novembre 2011 et la règlementation ANC n°2014-01 (la « Règlementation ») et selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board), ratifié par les associations professionnelles comme l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et l'EVCA (European Venture Capital Association).

Dans le cas où ces associations modifieraient les préconisations contenues dans ce guide, la Société de Gestion peut modifier en conséquence ces méthodes et critères d'évaluation, sans autre formalité ni approbation des porteurs.

Dans ce cas, elle mentionne simplement les évolutions apportées dans son prochain document périodique adressé aux Porteurs de Parts.

Il est convenu qu'en cas de contradiction entre les dispositions de la Réglementation et les Normes d'Evaluation, les dispositions de la Réglementation prévaudront.

i./ Règle pour les actifs non cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les lignes de portefeuille de participations non cotées sont évaluées en « juste valeur » (Fair Value) selon la méthode retenue et en application des recommandations de l'EVCA.

Différentes méthodes peuvent être appliquées en fonction :

- du secteur d'activité de la société et conditions de marché sur ce même secteur

- du nombre et de la qualité des données disponibles sur la société (par exemple ses prévisionnels), de la pertinence des données issues de transactions ou des sociétés comparables

- de la maturité de la société

- des spécificités de la société

De façon prudente, la valorisation est établie sur la base des critères retenus lors de la détermination du prix d'acquisition des titres et de façon préférentielle :

- par la méthode « Price of Recent Investment » précisée dans les recommandations de l'EVCA, notamment lorsqu'il s'agit de petites entreprises ou de sociétés innovantes, cibles des FCPI.

- par la méthode des comparables ou par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, notamment lorsqu'il s'agit de société matures, de taille significative ayant fait l'objet d'une opération de souscription ou d'acquisition à effet de levier (LBO), méthodes fondées sur :

- les résultats de la société (cash-flow, résultat net, résultat d'exploitation, excédent brut d'exploitation,...),

- des multiples raisonnables et appropriés au secteur d'activité et aux spécificités de la société,

- des transactions récentes sur des sociétés comparables à la société et dans le même secteur d'activité.

La Société de Gestion prend en compte tout élément déterminant qui atteste d'une variation significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient prises en compte pour la détermination du prix d'acquisition ou de la dernière valeur liquidative.

ii. Règle pour les actifs cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé (et dont la cession n'est pas soumise à restriction) sont évaluées au cours de clôture du jour de la valorisation.

Par exception :

- sont évalués comme un actif non coté, les titres cotés dont le cours pratiqué n'est pas significatif (absence totale de volume par exemple)

- sont évalués avec décôte (de 5% à 40%, en fonction des spécificités de la société et des conditions exactes de liquidité) :

- les titres cotés soumis à restriction ou à une période d'immobilisation de type « lock-up »

- les titres cotés pour lesquels le nombre de titres détenus est élevé par rapport au volume moyen de titres échangés ou par rapport au flottant.

- les titres cotés pour lesquels la vente des titres pourrait avoir une influence indue sur le cours du titre. En particulier, les titres cotés sur Alternext suivent les règles ci-dessus.

iii. Règle pour les actifs non soumis aux critères d'innovation

- Les actifs cotés non soumis aux critères d'innovation seront évalués au cours de clôture du dernier jour ouvré de chaque semestre.

- Les actions de SICAV et les parts de fonds commun de placement (FCP) et des OPC européens coordonnés sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

- Les Titres de Créances Négociables (TCN) :

* de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir est inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En application du principe de prudence,

cette valorisation est corrigée le cas échéant du risque émetteur.

* de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont évalués à leur valeur de marché, ou, en l'absence de transactions significatives par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- Les taux officiels Ester (courbe swaps OIS),

- Au-delà d'un an, les taux Euribor (courbe swaps Euribor 6 mois).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

- Les Opérations à terme fermes et conditionnelles négociées sur les marchés réglementés : les positions ouvertes portant sur les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

IV. Les échanges financiers

a/ Méthode générale de valorisation

A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêts et/ou de devises du marché.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises d'une durée inférieure à trois mois lors de leur conclusion peuvent ne pas faire l'objet d'une valorisation au prix de marché, les flux d'intérêts à verser et à recevoir sont alors linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée le cas échéant du risque émetteur.

b./ Méthode en cas d'échanges financiers adossés

L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Les conditions d'adossement sont définies dans une procédure spécifique.

- Autres opérations de gré à gré : valorisation sous la responsabilité de la Société de Gestion à partir de modèles internes.

c. /Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

d./ Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

e. Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

f./ Description de méthode de calcul des frais de gestion

Les frais de gestion versés à la société de gestion couvrent l'ensemble des frais administratifs et comptables du fonds à l'exception des frais de transaction supportés directement par le fonds et imputés dans sa situation nette.

- Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds recouvrent les frais de gestion, les honoraires du Commissaire aux comptes, les frais de Dépositaire et Gestion administrative et comptable. Ces frais seront facturés semestriellement à la Société de gestion sur la base du montant total des souscriptions : 2,42% dont 0,75% maximum rétrocédé au distributeur

Montant total des souscriptions (hors droits d'entrée) 3,10% maximum pendant les 3 premières années puis 2,10% par la suite.

- - Frais de constitution : Frais liés à la constitution du Fonds : 0,05%

- - Frais de constitution : Montant total des souscriptions (hors droits d'entrée) : 0,40%

- Frais non récurrents de fonctionnement (honoraires d'études, honoraires juridiques, impôts et taxes, courtage,...) : 0,15% de l'Actif Net

- Frais de gestion indirects (coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPC ou tout instrument financier) : 0,20% de l'Actif Net

g. Changement de méthode ou de réglementation

Néant.

h. Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant.

i. Changement d'estimation et modalités d'application

Néant.

j. Erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

k. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

i. Droits respectifs des Parts A et B

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingt pour cent (80%) des Plus-Values du Fonds.

Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à vingt pour cent (20%) des Plus-Values du Fonds.

Ce partage de performance se fait après déduction de tous les frais supportés par le Fonds.

Dans l'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B.

Pour l'application du présent article, le terme « Produits Nets et des Plus-Values Nettes du Fonds » désignent la somme :

- des bénéfices ou pertes d'exploitation à savoir la différence entre les produits (intérêts, dividendes, et tous produits autres que les produits de cession) et les charges (frais de constitution, honoraires de la Société de Gestion, honoraires du Dépositaire, honoraires du Commissaire aux Comptes, et tous autres frais relatifs au fonctionnement du Fonds), constatée depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date du calcul ;

- des plus ou moins-values réalisées sur la cession des investissements du portefeuille depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date du calcul ;

- des plus ou moins-values latentes sur les investissements du portefeuille, ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs comme il est dit à l'article 14.1 du présent Règlement à la date du calcul ;

ii. Exercice des droits respectifs des Porteurs de Parts

Les droits attachés aux Parts A et B s'exerceront lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds selon l'ordre de priorité suivant :

- en premier lieu, les Parts A, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée) ;

- en second lieu, les Parts B, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré ;

- en troisième lieu, le solde, s'il existe, est réparti entre les Parts A et les Parts B à hauteur de quatre-vingt (80)% dudit solde pour les Parts A et de vingt (20)% pour les Parts B.

Au sein de chaque catégorie de Parts, la répartition des distributions s'effectuera au prorata du nombre de Parts détenues.

iii. Modalités d'affectation des sommes distribuables

Les revenus nets de l'exercice sont égaux au montant des produits courants, intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1./ Les revenus nets augmentés du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2./ Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1./ et 2./ peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La Société de Gestion capitalisera annuellement l'intégralité des revenus pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf à décider exceptionnellement une distribution après l'expiration d'une période de cinq (5) ans à compter de la dernière en date des souscriptions de parts de catégorie A.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine		Cumul Exercice 2024
Apports	+	
Capital souscrit (*)	+	13 540 760,01
Capital non appelé (**)	-	
Emission de passifs de financement	+	
Résultat de gestion	+/-	**-2 140 732,65**
Revenus nets de l'exercice	+/-	-255 693,57
Cumul des revenus nets des exercices précédents	+/-	-1 885 039,08
Plus ou moins-values réalisées nettes	+/-	**-744 647,05**
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		-617 181,82
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	+/-	-127 465,23
Variation des plus ou moins-values latentes nettes		**2 203 657,08**
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice		922 917,26
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents		1 280 739,82
Boni de liquidation	+/-	
Rachats et répartition d'actifs		**-185 309,16**
Rachats	-	-185 309,16
Répartition d'actifs		
Distribution de résultats nets	-	
Distribution de plus et moins-values réalisées nettes	-	
Remboursement de passifs de financement	-	
Autres éléments (***)	+/-	**-72 937,43**
Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice	=	**12 600 790,80**

(*) y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement.

(**) sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement.

(***) Le contenu de cette ligne fait l'objet d'une explication précise (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance).

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts
Part INNOVATION PLURIEL 5 Part A	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	-829,070
Solde net des souscriptions/rachats	-829,070
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	133 157,392
Part INNOVATION PLURIEL 5 Part B	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 852,000

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part INNOVATION PLURIEL 5 Part A	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Part INNOVATION PLURIEL 5 Part B	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

INNOVATION PLURIEL 5 Part A	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	13 398 646,20
Remboursement du nominal appelé par rachat	82 907,00
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	13 315 739,20

INNOVATION PLURIEL 5 Part B	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	33 852,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	
Appel	
Distribution définitive	
Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	33 852,00

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Les droits attachés aux parts A et B s'exerceront lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le fonds selon l'ordre de priorité suivant :

- en premier lieu, les parts A à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée) ;
- en second lieu, les parts B à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré ;
- en troisième lieu, le solde s'il existe est réparti entre les parts A et les parts B à hauteur de quatre-vingt (80)% du dit solde pour les parts A et de vingt (20) % pour les parts B.

Au sein de chaque catégorie de Parts, la répartition des distributions s'effectuera au prorata du nombre de Parts détenues.

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative	Provision pour boni de liquidation*
FR0013349545	INNOVATION PLURIEL 5 Part A en EUR	D	EUR	12 600 790,80	133 157,392	94,63	
FR0013349552	INNOVATION PLURIEL 5 Part B en EUR	D	EUR		33 852,000	0,00	

(*) l'actif net comptable a été calculé sous déduction d'une provision correspondant au boni de liquidation revenant aux parts de carried-interest, en application du compte de réserve prévu en application des dispositions du règlement du fonds.

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010452532	ANNAPURNA FCPR	123 INVESTMENT MANAGERS	Fonds / Actions	France	EUR	103 504,31
FR0007074919	Arkea Support Court Terme SI	FEDERAL FINANCE GESTION	Fonds / Monétaire	France	EUR	564 099,51
FR0007071246	AURIGA VENTURES II A FCPR	AURIGA PARTNERS	Private equity	France	EUR	5 130,00
FR0010375592	AURIGA VENTURES III FCPR	AURIGA PARTNERS	Private equity	France	EUR	21 566,09
FR0000008997	Ofi Invest ESG Liquidites C/D	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	444 426,53
FR0000975617	Ofi Invest ESG Monetaire Court Terme I	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	578 398,54
FR0010416404	TCR CAPITAL PARTN III FCPR A	TCR CAPITAL	Private equity	France	EUR	64 973,40
FR0010558106	123 VENTURE CAP NORD A	PAMS	Private equity	France	EUR	40 824,27
FR0010654814	123 VENTURE SONG FCPR A	PAMS	Private equity	France	EUR	23 944,72
Total						**1 846 867,37**

C3. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

C3a. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres Actifs	Total de la rubrique au bilan
Actions	**9 371 477,77**		**9 371 477,77**
Cotées			
Non cotées	9 371 477,77		9 371 477,77
Obligations convertibles	**1 042 819,14**		**1 042 819,14**
Cotées			
Non cotées	1 042 819,14		1 042 819,14
Autres obligations	**250 029,26**		**250 029,26**
Cotées			
Non cotées	250 029,26		250 029,26
Titres de créances			
Parts d'OPC et Fonds d'investissement	**259 942,79**	**1 586 924,58**	**1 846 867,37**
Prêts (Avance en compte courant)			
Autres actifs éligibles			
Total	**10 924 268,96**	**1 586 924,58**	**12 511 193,54**

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
ANNAPURNA FCPR	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	15 430,00	15 430,00	0,00	103 504,31	114 685,00	-11 180,69
ARTHEMIS 10.0% 27-07-29	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 763,04	10 196,86	6 566,18	11 224,42	13 890,07	-2 665,65
ARTHEMIS 13.0% 25-01-28 OBSA	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	256 966,53	189 000,00	67 966,53	238 804,84	324 930,12	-86 125,28
AURIGA VENTURES II A	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	416,12	5 456,12	-5 040,00	5 130,00	14 633,74	-9 503,74
AURIGA VENTURES III FCPR	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00	0,00	21 566,09	225 330,00	-203 763,91
AURIGA VENTURES III B	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00	0,00	0,00	252 645,86	-252 645,86
123 VENTURE CAP NO A	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00	0,00	40 824,27	116 118,00	-75 293,73
123 VENTURE SONG	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00	0,00	23 944,72	0,00	23 944,72
BUILDRZ 3.0% 15-09-24	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	30 000,00	-30 000,00	0,00	30 221,78	-30 221,78
BUILDRZ ACTIONS SEED 2021	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	612 735,00	-612 735,00	0,00	65 462,01	-65 462,01
ENTOMOJO ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	598 732,16	-598 732,16	0,00	0,00	0,00
FINA MA 10.0 01-29	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	607 305,56	607 305,56	0,00	840 291,59	772 174,49	68 117,10
HUBCYCLE 5.0% 30-09-24 CV	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	179 919,00	-179 919,00	0,00	195 549,13	-195 549,13
HUBCYCLE ABSA A1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	300 018,36	0,00	300 018,36	300 018,36	0,00	300 018,36
HUBCYCLE AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 177,48	262 245,16	-231 067,68	103 183,11	272 244,01	-169 060,90

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/20232	Variation
HUBCYCLE AO A2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	203 833,92	0,00	203 833,92	374 608,56	0,00	374 608,56
HUBCYVLE SEED 1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	272 469,92	0,00	272 469,92	1 039 290,12	0,00	1 039 290,12
HUBCYVLE SEED 2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 943,14	0,00	11 943,14	20 443,24	0,00	20 443,24
KURMI	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 942,68	45 942,68	0,00	160 463,38	96 725,56	63 737,82
KURMI SOFTWARE ADP A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	500 142,72	500 142,72	0,00	902 677,41	754 838,66	147 838,75
MY EASY MOVIE	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	499 962,80	499 962,80	0,00	0,00	0,00	0,00
MY EASY MOVIE 6.0% 31-12-25	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	58 730,00	58 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NEMO HEALTH	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	49 999,95	0,00	49 999,95	21 533,31	0,00	21 533,31
Nemo health ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	498 200,64	498 200,64	0,00	1 149,88	498 222,00	-497 072,12
OCTOPUS LAB AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	300 006,36	300 006,36	0,00	373 854,02	300 006,36	73 847,66
PARADISO MEDIA ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	600 028,68	600 028,68	0,00	0,00	600 028,68	-600 028,68
PEOPLESPHERES	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	145 196,47	145 196,47	0,00	111 114,44	337 658,99	-226 544,55

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
PEOPLESPHERES ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	749 414,04	749 414,04	0,00	1 203 879,06	1 394 030,16	-190 151,10
PEOPLESPHERES ACTIONS A PRIME	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 291,03	12 291,03	0,00	18 955,68	24 209,39	-5 253,71
PICARDO SHANNON APBSAP 2018	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	375 020,32	375 020,32	0,00	600 499,58	507 500,34	92 999,24
PICA SH 12.0 02-23	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	124 885,76	124 885,76	0,00	147 923,05	149 828,87	-1 905,82
PICA SH 12.0 09-24	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 099,52	50 099,52	0,00	54 604,50	52 754,69	1 849,81
PLATEFORM	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	80 417,26	80 417,26	0,00	170 508,68	151 156,94	19 351,74
PLATEFORM B1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 759,56	76 759,56	0,00	186 009,47	164 898,48	21 110,99
PLATEFORM SERIE B3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	392 815,32	392 815,32	0,00	666 337,72	590 712,28	75 625,44
POOOL	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 368,35	29 368,35	0,00	36 741,50	37 464,88	-723,38
POOOL ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	429 592,10	429 592,10	0,00	403 117,33	411 054,01	-7 936,68

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
PREDICTICE ABSA 2019	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	499 998,84	499 998,84	0,00	1 401 325,39	926 835,05	474 490,34
SECURKEYS ACTIONS A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	300 000,96	300 000,96	0,00	129 762,32	300 000,96	-170 238,64
TCR CAPITAL PARTN III FCPR A	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	14 874,90	14 874,90	0,00	64 973,40	64 973,40	0,00
TILAK HEALTHCARE ACTIONS B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	600 000,03	600 000,03	0,00	290 151,23	533 333,36	-243 182,13

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
WIIZBI B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	149 993,22	149 993,22	0,00	293 605,46	130 064,89	163 540,57
WIZBII ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 144,00	98 144,00	0,00	158 491,48	98 144,00	60 347,48
WIZBII APC	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	250 021,84	250 021,84	0,00	403 757,04	250 021,84	153 735,20
Total			**8 648 231,42**	**9 392 927,76**	**-744 696,34**	**10 924 268,96**	**10 772 348,00**	**151 920,96**

C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
HUBCYCLE ABSA A1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	300 018,36	2,38	Services aux entreprises	France
HUBCYCLE AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 183,11	0,82	Services aux entreprises	France
HUBCYCLE AO A2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	374 608,56	2,97	Services aux entreprises	France
HUBCYVLE SEED 1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 039 290,12	8,25	Services aux entreprises	France
HUBCYVLE SEED 2	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 443,24	0,16	Services aux entreprises	France
KURMI	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	160 463,38	1,27	Logiciels	France
KURMI SOFTWARE ADP A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	902 677,41	7,16	Logiciels	France
NEMO HEALTH	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 533,31	0,17	Services aux entreprises	France
Nemo health ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 149,88	0,01	Logiciels	France
OCTOPUS LAB AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	373 854,02	2,97	Services aux professionnels	France
PEOPLESPHERES	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 114,44	0,88	Logiciels	France
PEOPLESPHERES ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 203 879,06	9,55	Logiciels	France
PEOPLESPHERES ACTIONS A PRIME	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 955,68	0,15	Services aux professionnels	France
PICARDO SHANNON APBSAP 2018	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	600 499,58	4,77	Services clientèle divers	États-Unis
PLATEFORM	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	170 508,68	1,35	Services liés aux technologies de l'information	France
PLATEFORM B1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	186 009,47	1,48	Services liés aux technologies de l'information	France
PLATEFORM SERIE B3	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	666 337,72	5,29	Services liés aux technologies de l'information	France
POOOL	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	36 741,50	0,29	Services liés aux technologies de l'information	France
POOOL ABSA A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	403 117,33	3,20	Services liés aux technologies de l'information	France
PREDICTICE ABSA 2019	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 401 325,39	11,13	Construction et ingénierie	France
SECURKEYS ACTIONS A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 762,32	1,03	Logiciels	France
TILAK HEALTHCARE ACTIONS B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	290 151,23	2,30	Technologies des soins de santé	France
WIIZBI B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	293 605,46	2,33	Services clientèle divers	France

C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
WIZBII ABSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	158 491,48	1,26	Services clientèle divers	France
WIZBII APC	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	403 757,04	3,20	Services clientèle divers	France
ANNAPURNA FCPR	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	103 504,31	0,82	Marches de capitaux	France
AURIGA VENTURES II A	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	5 130,00	0,04	Marches de capitaux	France
AURIGA VENTURES III FCPR	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	21 566,09	0,17	Marches de capitaux	France
123 VENTURE CAP NO A	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	40 824,27	0,32	Marches de capitaux	France
123 VENTURE SONG	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	23 944,72	0,19	Marches de capitaux	France
TCR CAPITAL PARTN III FCPR A	EUR	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	64 973,40	0,52	Marches de capitaux	France
FINA MA 10.0 01-29	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	840 291,59	6,67	Marches de capitaux	France
PICA SH 12.0 02-23	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	147 923,05	1,17	Services clientèle divers	États-Unis
PICA SH 12.0 09-24	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54 604,50	0,43	Services clientèle divers	États-Unis
ARTHEMIS 10.0% 27-07-29	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 224,42	0,09	Services aux professionnels	France
ARTHEMIS 13.0% 25-01-28 OBSA	EUR	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	238 804,84	1,90	Services aux professionnels	France
Total			**10 924 268,96**	**86,69**		

C4. Etat des cessions et des sorties d'actif de l'exercice

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
HUBCYCLE AO	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	313 611,18	262 245,16	1 057,18	-52 423,20
Arkea Support Court Terme SI	OPCVM	201 596,18	208 981,19	7 385,01	
BUILDRZ ACTIONS SEED	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	612 735,00	63 392,80		-549 342,20
ARTHEMIS 13.0% 25-01-28 OBSA	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		54 168,03	54 168,03	
BUILDRZ 3.0% 15-09-24	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	87 000,00	118 192,12	31 192,12	
ENTOMOJO ABSA A	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	598 732,16			-598 732,16
AURIGA VENTURES III	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		225 330,00	225 330,00	
AURIGA VENTURES III B	FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		243 832,00	243 832,00	
HUBCYCLE 5.0% 30-09-24 CV	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	179 919,00	179 919,00		
ARTHEMIS 13.0% 25-01-28 OBSA	Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	94 268,65	64 971,89		-29 296,76
Total		**2 087 862,17**	**1 421 032,19**	**562 964,34**	**-1 229 794,32**

(*) Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

C5. Exposition sur les prêts

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	0,00
	Débiteurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Achat à terme de devises	0,00
	Charges constatées d'avance	0,00
	Autres créances	0,00
Total des créances		**0,00**
Dettes		
	Charges à payer	0,00
	- Rémunération de gestion	0,00
	- Rémunération administrateur et comptable	0,00
	- Rémunération dépositaire	0,00
	- Rémunération honoraires CAC	0,00
	- Frais de reporting	0,00
	- Frais de Middle Office	0,00
	Créditeurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Vente à terme de devise	0,00
	Boni de liquidation	0,00
	Autres dettes	0,00
Total des dettes		**0,00**
Total des créances et des dettes		

D2. Frais

D2a. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
INNOVATION PLURIEL 5	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	418 410,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,09
Frais d'Audit	34 361,20
Rétrocessions des frais de gestion	

D2b. Frais annuels moyens

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)		Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice		Aucune commission de rachat ne sera prélevée	. Frais de gestion : 3.10% maximum du montant total des souscriptions pendant les 3 premières années et 2.10% maximum ensuite .Inclus : les frais de gestion administrative et comptable, les frais Dépositaire et les frais Commissaire aux comptes	Forfaitaire : 0.54% net de toutes taxes du montant total des souscriptions	0.15% de l'actif net	0.20% de l'actif net	
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice						
	2019	0,00%	3,10%	0,54%	0,21%	0,04%	3,89%
	2020	0,00%	3,10%	0,00%	0,13%	0,07%	3,30%
	2021	0,00%	3,10%	0,00%	0,10%	0,02%	3,21%
	2022	0,00%	3,09%	0,00%	0,00%	0,01%	3,10%
	2023	0,00%	3,09%	0,00%	0,00%	0,00%	3,10%
	2024	0,00%	3,09%	0,00%	0,27%	0,01%	3,37%
	TFAM pratiqué sur la période écoulée	**0,00%**	**3,09%**	**0,09%**	**0,12%**	**0,02%**	**3,33%**

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	**129 744,47**
- CAP NORD	102 510,00
- SONG	13 410,00
- TCR CAPITAL PARTNERS III	8 879,82
- EPF IIV	4 944,65
Total	**-129 744,47**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
	FR0007074919	Arkea Support CT SI	564 099,51
	FR0000008997	Ofi Invest ESG Liquidités	444 426,53
	FR0000975617	Ofi Invest ESG Monétaires	578 398,54
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 586 924,58**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-255 693,57**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-255 693,57**
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-255 693,57**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-255 693,57
Total	**-255 693,57**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	133 157,392
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-617 181,82**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-617 181,82**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-617 181,82**
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-617 181,82
Total	**-617 181,82**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	133 157,392
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**9 371 477,77**	**74,37**
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**9 371 477,77**	**74,37**
Construction et ingénierie			**1 401 325,39**	**11,12**
PREDICTICE ABSA 2019	EUR	11 868	1 401 325,39	11,12
PREDICTICE RTS	EUR	11 868	0,00	0,00
Logiciels			**1 085 823,98**	**8,61**
KURMI	EUR	283	160 463,38	1,27
KURMI SOFTWARE ADP A	EUR	1 592	902 677,41	7,16
Nemo health ABSA	EUR	17 800	1 149,88	0,01
NEMO HEALTH	EUR	333 333	21 533,31	0,17
NEMO HEALTH RTS	EUR	17 800	0,00	0,00
Médias			**0,00**	**0,00**
MY EASY MOVIE	EUR	12 260	0,00	0,00
PARADISO MEDIA ABSA	EUR	10 308	0,00	0,00
PARADISO MEDIA RTS	EUR	10 308	0,00	0,00
Services aux entreprises			**1 837 543,39**	**14,58**
HUBCYCLE ABSA A1	EUR	2 172	300 018,36	2,38
HUBCYCLE AO	EUR	747	103 183,11	0,82
HUBCYCLE AO A2	EUR	2 712	374 608,56	2,97
HUBCYVLE SEED 1	EUR	7 524	1 039 290,12	8,25
HUBCYVLE SEED 2	EUR	148	20 443,24	0,16
Services aux professionnels			**1 707 803,20**	**13,55**
OCTOPUS LAB AO	EUR	11 211	373 854,02	2,97
OCTOPUS LAB RTS	EUR	11 211	0,00	0,00
PEOPLESPHERES	EUR	10 349	111 114,44	0,88
PEOPLESPHERES ABSA A	EUR	42 726	1 203 879,06	9,55
PEOPLESPHERES ACTIONS A PRIME	EUR	742	18 955,68	0,15
PEOPLESPHERES RTS	EUR	742	0,00	0,00
PEOPLESPHERES RTS	EUR	42 726	0,00	0,00
Services clientèle divers			**1 456 353,56**	**11,56**
PICARDO SHANNON APBSAP 2018	EUR	1 033	600 499,58	4,77
PICARDO SHANNON RTS	EUR	1 033	0,00	0,00
WIIZBI B	EUR	741	293 605,46	2,33
WIZBII ABSA	EUR	400	158 491,48	1,26
WIZBII APC	EUR	1 019	403 757,04	3,20
WIZBII SAS RTS	EUR	400	0,00	0,00
WIZBII SAS RTS	EUR	1 019	0,00	0,00
Services liés aux technologies de l'information			**1 462 714,70**	**11,61**
PLATEFORM	EUR	869	170 508,68	1,35
PLATEFORM B1	EUR	948	186 009,47	1,48
PLATEFORM SERIE B3	EUR	3 396	666 337,72	5,29
POOOL	EUR	495	36 741,50	0,29
POOOL ABSA A	EUR	5 431	403 117,33	3,20
POOOL RTS	EUR	5 431	0,00	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Ordinateurs et périphériques			**290 151,23**	**2,30**
TILAK HEALTHCARE ACTIONS B	EUR	952 381	290 151,23	2,30
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			**1 042 819,14**	**8,28**
Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 042 819,14**	**8,28**
Marches de capitaux			**840 291,59**	**6,67**
FINANCIERE MARCEL 10.0 01-29	EUR	6	840 291,59	6,67
Services clientèle divers			**202 527,55**	**1,61**
PICARDO SHANNON 12.0 02-23	EUR	344	147 923,05	1,17
PICARDO SHANNON 12.0 09-24	EUR	138	54 604,50	0,43
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**250 029,26**	**1,99**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**250 029,26**	**1,99**
Médias			**0,00**	**0,00**
MY EASY MOVIE 6.0% 31-12-25	EUR	58 730	0,00	0,00
Services aux professionnels			**250 029,26**	**1,99**
ARTHEMIS 10.0% 27-07-29	EUR	6	11 224,42	0,09
ARTHEMIS 13.0% 25-01-28 OBSA	EUR	124	238 804,84	1,90
TITRES D'OPC			**1 846 867,37**	**14,66**
OPCVM			**1 586 924,58**	**12,60**
Gestion collective			**1 586 924,58**	**12,60**
Arkea Support Court Terme SI	EUR	42,227	564 099,51	4,48
Ofi Invest ESG Liquidites C/D	EUR	95,5532	444 426,53	3,53
Ofi Invest ESG Monetaire Court Terme I	EUR	2 804,7645	578 398,54	4,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**259 942,79**	**2,06**
Marches de capitaux			**259 942,79**	**2,06**
ANNAPURNA FCPR	EUR	8 610	103 504,31	0,82
AURIGA VENTURES III FCPR	EUR	1 160	21 566,09	0,17
123 VENTURE CAP NORD A	EUR	2 010	40 824,27	0,32
123 VENTURE SONG FCPR A	EUR	4 470	23 944,72	0,19
AURIGA VENTURES II A FCPR	EUR	360	5 130,00	0,04
AURIGA VENTURES III B	EUR	11 600	0,00	0,00
AURIGA VENTURES II PART B	EUR	3 600	0,00	0,00
TCR CAPITAL PARTN III FCPR A	EUR	5 940	64 973,40	0,52
TCR CAPITAL PARTN III FCPR B	EUR	6 000	0,00	0,00
Total			**12 511 193,54**	**99,30**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier.

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 511 193,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	89 597,26
Autres passifs (-)	
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**12 600 790,80**

INNOVATION PLURIEL 5

RAPPORT ANNUEL AU 29/12/2023
EN EUR

FORME JURIDIQUE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L INNOVATION

C2 - Interne

TABLE DES MATIERES

Bilan - Actif

Bilan - Passif

Engagement hors-bilan

Compte de résultat

Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Etat des investissements en capital investissement

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Créances et Dettes

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Frais de gestion

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Autres informations

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

Bilan - Actif

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**12 031 976,08**	**13 471 851,16**
- Instruments financiers de capital investissement	10 430 193,52	12 513 593,49
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	10 430 193,52	12 513 593,49
- Contrats financiers	0,00	0,00
- Autres instruments financiers	1 601 782,56	958 257,67
Créances	**0,00**	**0,00**
Comptes financiers	**1 015 497,82**	**5 029,65**
Total de l'actif	**13 047 473,90**	**13 476 880,81**

Bilan - Passif

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Capitaux propres		
- Capital (1)	13 835 013,26	13 762 233,48
- Report à nouveau (a)	0,00	0,00
- Plus et moins-values nettes (a, b, c)	-789 155,30	133 608,08
- Résultat de l'exercice (a, b)	-416 794,26	-418 960,75
Total des capitaux propres	**12 629 063,70**	**13 476 880,81**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Dettes	**418 410,20**	**0,00**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
- Encours bancaires courants	0,00	0,00
- Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	**13 047 473,90**	**13 476 880,81**

(1) Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du fonds

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors-bilan

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Opérations de couverture		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00
Autres opérations		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	129 744,47	129 744,47

Compte de résultat

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Produits sur opérations financières (1)		
- Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 118,41	74,46
- Produits sur instruments financiers de capital investissement	0,00	0,00
- Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres produits financiers	0,00	0,00
Total I	**1 118,41**	**74,46**
Charges sur opérations financières		
- Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres charges financières	131,25	385,94
Total II	**131,25**	**385,94**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**987,16**	**-311,48**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestions (IV)	418 268,20	418 799,20
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)	**-417 281,04**	**-419 110,68**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	486,78	149,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-416 794,26**	**-418 960,75**

(1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

Annexes aux comptes annuels

Règles et méthodes comptables

a. Information Comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur à savoir le règlement ANC N° 2014-01 du 14 janvier 2014 modifié.

b. Méthode d'évaluation des instruments financiers

Les actifs du Fonds sont évalués par la société de gestion conformément au règlement n°2003-02 précité et modifié par les règlements n°2004-09, n°2005-07, n°2011-05 du 10 novembre 2011 et la règlementation ANC n°2014-01 (la « Règlementation ») et selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board), ratifié par les associations professionnelles comme l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et l'EVCA (European Venture Capital Association). Dans le cas où ces associations modifieraient les préconisations contenues dans ce guide, la Société de Gestion peut modifier en conséquence ces méthodes et critères d'évaluation, sans autre formalité ni approbation des porteurs. Dans ce cas, elle mentionne simplement les évolutions apportées dans son prochain document périodique adressé aux Porteurs de Parts. Il est convenu qu'en cas de contradiction entre les dispositions de la Réglementation et les Normes d'Evaluation, les dispositions de la Réglementation prévaudront.

i. Règle pour les actifs non cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les lignes de portefeuille de participations non cotées sont évaluées en « juste valeur » (Fair Value) selon la méthode retenue et en application des recommandations de l'EVCA.

Différentes méthodes peuvent être appliquées en fonction:
- du secteur d'activité de la société et conditions de marché sur ce même secteur
- du nombre et de la qualité des données disponibles sur la société (par exemple ses prévisionnels), de la pertinence des données issues de transactions ou des sociétés comparables
- de la maturité de la société
- des spécificités de la société

De façon prudente, la valorisation est établie sur la base des critères retenus lors de la détermination du prix d'acquisition des titres et de façon préférentielle :
- par la méthode « Price of Recent Investment » précisée dans les recommandations de l'EVCA, notamment lorsqu'il s'agit de petites entreprises ou de sociétés innovantes, cibles des FCPI.
- par la méthode des comparables ou par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, notamment lorsqu'il s'agit de société matures, de taille significative ayant fait l'objet d'une opération de souscription ou d'acquisition à effet de levier (LBO), méthodes fondées sur :
  - les résultats de la société (cash-flow, résultat net, résultat d'exploitation, excédent brut d'exploitation,...),
  - des multiples raisonnables et appropriés au secteur d'activité et aux spécificités de la société,
  - des transactions récentes sur des sociétés comparables à la société et dans le même secteur d'activité.

La Société de Gestion prend en compte tout élément déterminant qui atteste d'une variation significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient prises en compte pour la détermination du prix d'acquisition ou de la dernière valeur liquidative.

ii. Règle pour les actifs cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé (et dont la cession n'est pas soumise à restriction) sont évaluées au cours de clôture du jour de la valorisation.
Par exception :
- sont évalués comme un actif non coté, les titres cotés dont le cours pratiqué n'est pas significatif (absence totale de volume par exemple)
- sont évalués avec décôte (de 5% à 40%, en fonction des spécificités de la société et des conditions exactes de liquidité) :
  - les titres cotés soumis à restriction ou à une période d'immobilisation de type « lock-up »
  - les titres cotés pour lesquels le nombre de titres détenus est élevé par rapport au volume moyen de titres échangés ou par rapport au flottant.
  - les titres cotés pour lesquels la vente des titres pourrait avoir une influence indue sur le cours du titre. En particulier, les titres cotés sur Alternext suivent les règles ci-dessus.

iii. Règle pour les actifs non soumis aux critères d'innovation

- Les actifs cotés non soumis aux critères d'innovation seront évalués au cours de clôture du dernier jour ouvré de chaque semestre.

- Les actions de SICAV et les parts de fonds commun de placement (FCP) et des OPC européens coordonnés sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

- Les Titres de Créances Négociables (TCN) :
* de maturité inférieure à trois mois :
Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir est inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée le cas échéant du risque émetteur.
* de maturité supérieure à trois mois :
Ils sont évalués à leur valeur de marché, ou, en l'absence de transactions significatives par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).
Les taux de marché utilisés sont :
- Les taux officiels Ester (courbe swaps OIS),
- Au-delà d'un an, les taux Euribor (courbe swaps Euribor 6 mois).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

- Les Opérations à terme fermes et conditionnelles négociées sur les marchés réglementés : les positions ouvertes portant sur les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.

- Les échanges financiers :
* Méthode générale de valorisation
A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêts et/ou de devises du marché.
Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises d'une durée inférieure à trois mois lors de leur conclusion peuvent ne pas faire l'objet d'une valorisation au prix de marché, les flux d'intérêts à verser et à recevoir sont alors linéarisés sur la durée de vie restant à courir.
En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée le cas échéant du risque émetteur.
* Méthode en cas d'échanges financiers adossés
L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Les conditions d'adossement sont définies dans une procédure spécifique.

- Autres opérations de gré à gré : valorisation sous la responsabilité de la Société de Gestion à partir de modèles internes.

c. Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

d. Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.
Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

e. Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

f. Description de méthode de calcul des frais de gestion

Les frais de gestion versés à la société de gestion couvrent l'ensemble des frais administratifs et comptables du fonds à l'exception des frais de transaction supportés directement par le fonds et imputés dans sa situation nette.

FRAIS ET COMMISSIONS :

- Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds recouvrent les frais de gestion, les honoraires du Commissaire aux comptes, les frais de Dépositaire et Gestion administrative et comptable. Ces frais seront facturés semestriellement à la Société de gestion sur la base du montant total des souscriptions : 2,42% dont 0,75% maximum rétrocédé au distributeur
Montant total des souscriptions (hors droits d'entrée) 3,10% maximum pendant les 3 premières années puis 2,10% par la suite.

- - Frais de constitution : Frais liés à la constitution du Fonds 0,06%
0,54% du montant total des Souscriptions (hors droits d'entrée)
- Frais non récurrent de fonctionnement (honoraires d'études, honoraires juridiques, impôts et taxes, courtage,...) : 0,15% de l'Actif Net
- Frais de gestion indirects (coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPC ou tout instrument financier) : 0,20% de l'Actif Net

g. Changement de méthode ou de réglementation

Néant.

h. Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant.

i. Changement d'estimation et modalités d'application

Néant.

j. Erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

k. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

i. Droits respectifs des Parts A et B

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingt pour cent (80%) des Plus-Values du Fonds.
Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à vingt pour cent (20%) des Plus-Values du Fonds. Ce partage de performance se fait après déduction de tous les frais supportés par le Fonds.

Dans l'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B.

Pour l'application du présent article, le terme « Produits Nets et des Plus-Values Nettes du Fonds » désignent la somme :
- des bénéfices ou pertes d'exploitation à savoir la différence entre les produits (intérêts, dividendes, et tous produits autres que les produits de cession) et les charges (frais de constitution, honoraires de la Société de Gestion, honoraires du Dépositaire, honoraires du Commissaire aux Comptes, et tous autres frais relatifs au fonctionnement du Fonds), constatée depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values réalisées sur la cession des investissements du portefeuille depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values latentes sur les investissements du portefeuille, ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs comme il est dit à l'article 14.1 du présent Règlement à la date du calcul ;

ii. Exercice des droits respectifs des Porteurs de Parts

Les droits attachés aux Parts A et B s'exerceront lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds selon l'ordre de priorité suivant :

- en premier lieu, les Parts A, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée) ;

- en second lieu, les Parts B, à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré ;

- en troisième lieu, le solde, s'il existe, est réparti entre les Parts A et les Parts B à hauteur de quatre-vingt (80)% dudit solde pour les Parts A et de vingt (20)% pour les Parts B.

Au sein de chaque catégorie de Parts, la répartition des distributions s'effectuera au prorata du nombre de Parts détenues.

iii. Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des produits courants, intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La Société de Gestion capitalisera annuellement l'intégralité des revenus pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf à décider exceptionnellement une distribution après l'expiration d'une période de cinq (5) ans à compter de la dernière en date des souscriptions de parts de catégorie A.

Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Décomposition de la ligne « CAPITAUX PROPRES » du passif du bilan

		29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	Variation exercice En EUR
Apport	**+**	**13 540 760,01**	**13 540 760,01**	**0,00**
Capital souscrit (1)	+	13 540 760,01	13 540 760,01	0,00
Capital non appelé (2)	-	0,00	0,00	0,00
Résultat de la gestion	**+/-**	**-731 764,49**	**74 631,86**	**-806 396,35**
Résultat de l'exercice	+/-	-416 794,26	-418 960,75	2 166,49
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	-1 468 244,82	-1 049 284,07	-418 960,75
Plus-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	1 305 536,16	764 767,79	540 768,37
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	42 720,62	0,00	42 720,62
- sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-1 350 004,44	0,00	-1 350 004,44
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-103 168,98	-103 144,96	-24,02
- sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quotes-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	-22 548,59	0,00	-22 548,59
Différence de change	+/-	0,00	0,00	0,00
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	1 248 122,74	884 873,10	363 249,64
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	32 617,08	-3 619,25	36 236,33
- sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00	0,00
Rachats et répartitions d'actifs	**-**	**-106 994,39**	**-65 573,63**	**-41 420,76**
Rachats (2)	-	-106 994,39	-65 573,63	-41 420,76
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus ou moins-values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartition d'actifs	-	0,00	0,00	0,00
Autres éléments (3)	**+/-**	**-72 937,43**	**-72 937,43**	**0,00**
Capitaux propres en fin d'exercice	**=**	**12 629 063,70**	**13 476 880,81**	**-847 817,11**

(1) Y compris les commissions de souscription acquises au fonds

(2) Sous déduction des commissions de rachat acquises au fonds

(3) Correspondant aux frais de constitution

Commissions

	Montant 29/12/2023 En EUR
INNOVATION PLURIEL 5 Part A	
Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
Total commissions reçues	**0,00**
Commissions de souscriptions rétrocédées	0,00
Commissions de rachats rétrocédées	0,00
Total commissions rétrocédées	**0,00**
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
Total commissions acquises	**0,00**
INNOVATION PLURIEL 5 Part B	
Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
Total commissions reçues	**0,00**
Commissions de souscriptions rétrocédées	0,00
Commissions de rachats rétrocédées	0,00
Total commissions rétrocédées	**0,00**
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
Total commissions acquises	**0,00**

Ventilation de l'actif net par nature de parts

	Actif net par part 29/12/2023 En EUR	Valeur liquidative 29/12/2023 En EUR
INNOVATION PLURIEL 5 Part A	12 629 063,70	94,25
INNOVATION PLURIEL 5 Part B	0,00	0,00

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Innovation Pluriel 5			**29/12/2023**
Parts A - FR0013349545			
Nombre de parts			135 069,3150
Nominal de la parts			100,00
Engagements de souscription			13 506 931,50
Capital appelé			13 506 931,50
Capital non appelé			-
Pourcentage capital appelé			100,00%
Pourcentage capital non appelé			0,00%
Rachats en parts			1 082,8530
Rachats en montant			108 285,30
Montant distribué dans la limite du capital appelé			-
Montant distribué au-delà du capital appelé			-
Pourcentage distribué			0%
Parts B - FR0013349552			
Nombre de parts			33 852,00
Nominal de la parts			1,00
Engagements de souscription			33 852,00
Capital appelé			33 852,00
Capital non appelé			-
Pourcentage capital appelé			100,00%
Pourcentage capital non appelé			0,00%
Rachats en parts			-
Rachats en montant			-
Montant distribué dans la limite du capital appelé			-
Montant distribué au-delà du capital appelé			-
Pourcentage distribué			0%
Actif net			12 629 063,70
Retraitements rachats part A			
(i) Capital net à rembourser parts A			12 629 063,70
(ii) Capital net à rembourser parts B			-
(iii) 80% Plus value aux parts A		80%	-
(iii) 20% Plus value aux parts B		20%	-
Actif net			12 629 063,70
Actif net Parts A - FR0013349545	12 629 063,70	133 986,4620	94,25
Actif net Parts B - FR0013349552	-	33 852,00	-
Actif net Parts B retenu	-	33 852,00	-
Provision pour Boni de liquidation			-

C2 - Interne

Etat des investissements en capital investissement

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Evaluation 29/12/2023 En EUR	Devise de l'instrument	Différence d'estimation 29/12/2023 En EUR
123 VENTURE CAP NO A	AUTRES FONDS D INVEST. PROFESSIONNELS ET EQUIVALENT D AUTRES ETATS MEMBRES DE L UE ET ORGANISMES DE TITRISATION NON COT.	0,00	116 118,00	EUR	116 118,00
Sous total		**0,00**	**116 118,00**		**116 118,00**
123 VENTURE SONG FCPR	AUTRES FONDS D INVEST. PROFESSIONNELS ET EQUIVALENT D AUTRES ETATS MEMBRES DE L UE ET ORGANISMES DE TITRISATION NON COT.	0,00	0,00	EUR	0,00
Sous total		**0,00**	**0,00**		**0,00**
ANNAPURNA	AUTRES FONDS D INVEST. PROFESSIONNELS ET EQUIVALENT D AUTRES ETATS MEMBRES DE L UE ET ORGANISMES DE TITRISATION NON COT.	15 430,00	114 685,00	EUR	99 255,00
Sous total		**15 430,00**	**114 685,00**		**99 255,00**
ARTHEMIS	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	199 196,86	338 820,19	EUR	139 623,33
Sous total		**199 196,86**	**338 820,19**		**139 623,33**
AURIGA VENTURES	AUTRES FONDS D INVEST. PROFESSIONNELS ET EQUIVALENT D AUTRES ETATS MEMBRES DE L UE ET ORGANISMES DE TITRISATION NON COT.	5 456,12	492 609,60	EUR	487 153,48
Sous total		**5 456,12**	**492 609,60**		**487 153,48**
BUILDRZ	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	612 735,00	65 462,01	EUR	-547 272,99
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	30 000,00	30 221,78	EUR	221,78
Sous total		**642 735,00**	**95 683,79**		**-547 051,21**
ENTOMOJO	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	598 732,16	0,00	EUR	-598 732,16
Sous total		**598 732,16**	**0,00**		**-598 732,16**
FINANCIERE MARCEL	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	607 305,56	772 174,49	EUR	164 868,93
Sous total		**607 305,56**	**772 174,49**		**164 868,93**
HUBCYCLE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	262 245,16	272 244,01	EUR	9 998,85
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	179 919,00	195 549,13	EUR	15 630,13
Sous total		**442 164,16**	**467 793,14**		**25 628,98**
KURMI SOFTWARE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	546 085,40	851 564,22	EUR	305 478,82
Sous total		**546 085,40**	**851 564,22**		**305 478,82**
MY EASY MOVIE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	499 962,80	0,00	EUR	-499 962,80
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	58 730,00	0,00	EUR	-58 730,00
Sous total		**558 692,80**	**0,00**		**-558 692,80**
NEMO HEALTH	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	498 200,64	498 222,00	EUR	21,36
Sous total		**498 200,64**	**498 222,00**		**21,36**

OCTOPUS LAB	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	300 006,36	300 006,36	EUR	0,00
Sous total		**300 006,36**	**300 006,36**		**0,00**
PARADISO MEDIA	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	600 028,68	600 028,68	EUR	0,00
Sous total		**600 028,68**	**600 028,68**		**0,00**
PEOPLESPHERES	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	906 901,54	1 755 898,54	EUR	848 997,00
Sous total		**906 901,54**	**1 755 898,54**		**848 997,00**
PICARDO SHANNON	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	375 020,32	507 500,34	EUR	132 480,02
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	174 985,28	202 583,56	EUR	27 598,28
Sous total		**550 005,60**	**710 083,90**		**160 078,30**
PLATEFORM	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	549 992,14	906 767,70	EUR	356 775,56
Sous total		**549 992,14**	**906 767,70**		**356 775,56**
POOOL	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	458 960,45	448 518,89	EUR	-10 441,56
Sous total		**458 960,45**	**448 518,89**		**-10 441,56**
PREDICTICE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	499 998,84	926 835,05	EUR	426 836,21
Sous total		**499 998,84**	**926 835,05**		**426 836,21**
SECURKEYS	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	300 000,96	300 000,96	EUR	0,00
Sous total		**300 000,96**	**300 000,96**		**0,00**
TILAK HEALTHCARE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	600 000,03	533 333,36	EUR	-66 666,67
Sous total		**600 000,03**	**533 333,36**		**-66 666,67**
TCR CAP. PARTN	AUTRES FONDS D INVEST. PROFESSIONNELS ET EQUIVALENT D AUTRES ETATS MEMBRES DE L UE ET ORGANISMES DE TITRISATION NON COT.	14 874,90	64 973,40	EUR	50 098,50
Sous total		**14 874,90**	**64 973,40**		**50 098,50**
WIZBII SAS	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	498 159,06	478 230,73	EUR	-19 928,33
Sous total		**498 159,06**	**478 230,73**		**-19 928,33**
Total		**9 392 927,26**	**10 772 348,00**		**1 379 420,74**

L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue En EUR	Valeur ajustée En EUR	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	0,00000	0,00000	Néant
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR	0,00000	0,00000	Néant

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

	Exercice 29/12/2023 En EUR		Exercice 30/12/2022 En EUR			
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation	Variation du coût d'acquisition En EUR	Variation de l'évaluation En EUR
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE						
PICARDO SHANNON APBSAP 2018	375 020,32	507 500,34	375 020,32	245 141,23	0,00	262 359,11
WIZBII APC	250 021,84	250 021,84	250 021,84	250 021,84	0,00	0,00
WIZBII SAS RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nemo health ABSA	498 200,64	498 222,00	498 200,64	709 508,00	0,00	-211 286,00
OCTOPUS LAB AO	300 006,36	300 006,36	300 006,36	300 006,36	0,00	0,00
WIZBII ABSA	98 144,00	98 144,00	98 144,00	98 144,00	0,00	0,00
PICARDO SHANNON RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRYON	0,00	0,00	250 052,40	250 052,40	-250 052,40	-250 052,40
PREDICTICE ABSA 2019	499 998,84	926 835,05	499 998,84	489 436,32	0,00	437 398,73
SPLIO ABSA	0,00	0,00	499 991,38	506 034,04	-499 991,38	-506 034,04
WIIZBI B	149 993,22	130 064,89	149 993,22	181 811,76	0,00	-51 746,87
SPLIO RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PREDICTICE RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECURKEYS ACTIONS A	300 000,96	300 000,96	300 000,96	197 619,68	0,00	102 381,28
TIM TALENT ACTIONS B	0,00	0,00	375 996,88	503 804,00	-375 996,88	-503 804,00
TIM TALENT	0,00	0,00	122 762,55	328 519,50	-122 762,55	-328 519,50
MY EASY MOVIE	499 962,80	0,00	499 962,80	249 981,40	0,00	-249 981,40
KURMI SOFTWARE ADP A	500 142,72	754 838,66	500 142,72	577 259,20	0,00	177 579,46
NEMO HEALTH RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HUBCYCLE AO	262 245,16	272 244,01	262 245,16	260 134,68	0,00	12 109,33
PEOPLESPHERES	145 196,47	337 658,99	145 196,47	181 521,46	0,00	156 137,53
PEOPLESPHERES RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PEOPLESPHERES ABSA A	749 414,04	1 394 030,16	549 405,42	549 405,42	200 008,62	844 624,74
PEOPLESPHERES RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PEOPLESPHERES ACTIONS A PRIME	12 291,03	24 209,39	12 291,03	13 014,68	0,00	11 194,71
PARADISO MEDIA ABSA	600 028,68	600 028,68	600 028,68	600 028,68	0,00	0,00
PARADISO MEDIA RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TILAK HEALTHCARE ACTIONS B	600 000,03	533 333,36	600 000,03	447 619,07	0,00	85 714,29
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ALFOX GROUP RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUILDRZ ACTIONS SEED 2021	612 735,00	65 462,01	612 735,00	175 470,00	0,00	-110 007,99

SPLIO C	0,00	0,00	83 848,71	80 049,66	-83 848,71	-80 049,66
SPLIO	0,00	0,00	16 165,80	20 575,80	-16 165,80	-20 575,80
ENTOMOJO ABSA A	598 732,16	0,00	598 732,16	449 051,20	0,00	-449 051,20
SPLIO DAM ADPB-S	0,00	0,00	500 001,11	656 759,94	-500 001,11	-656 759,94
SPLIO D-AIM	0,00	0,00	249 997,44	410 470,88	-249 997,44	-410 470,88
ENTOMOJO RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PLATEFORM SERIE B3	392 815,32	590 712,28	392 815,32	392 815,32	0,00	197 896,96
PLATEFORM	80 417,26	151 156,94	80 417,26	100 517,23	0,00	50 639,71
PLATEFORM B1	76 759,56	164 898,48	76 759,56	109 655,16	0,00	55 243,32
POOOL	29 368,35	37 464,88	29 368,35	39 154,50	0,00	-1 689,62
POOOL ABSA A	429 592,10	411 054,01	429 592,10	429 592,10	0,00	-18 538,09
OCTOPUS LAB RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POOOL RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
KURMI	45 942,68	96 725,56	45 942,68	73 970,40	0,00	22 755,16
WIZBII SAS RTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE						
ARTHEMIS 13.0% 25-01-28 OBSA	189 000,00	324 930,12	189 000,00	289 842,43	0,00	35 087,69
ARTHEMIS 10.0% 27-07-29	10 196,86	13 890,07	10 196,86	12 908,82	0,00	981,25
FINA MA 10.0 01-29	607 305,56	772 174,49	607 305,56	720 124,77	0,00	52 049,72
TRYON ZCP 31-12-24 CV	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	-250 000,00	-250 000,00
HUBCYCLE 5.0% 30-09-24 CV	179 919,00	195 549,13	179 919,00	187 498,66	0,00	8 050,47
PICA SH 12.0 02-23	124 885,76	149 828,87	124 885,76	134 586,56	0,00	15 242,31
MY EASY MOVIE 6.0% 31-12-25	58 730,00	0,00	58 730,00	59 656,81	0,00	-59 656,81
PICA SH 12.0 09-24	50 099,52	52 754,69	0,00	0,00	50 099,52	52 754,69
BUILDRZ 3.0% 15-09-24	30 000,00	30 221,78	0,00	0,00	30 000,00	30 221,78
AUTRES FONDS D INVEST. PROFESSIONNELS ET EQUIVALENT D AUTRES ETATS MEMBRES DE L UE ET ORGANISMES DE TITRISATION NON COT.						
TCR CAPITAL PARTN III FCPR A	14 874,90	64 973,40	14 874,90	64 973,00	0,00	0,00
TCR CAPITAL PARTN III FCPR B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123 VENTURE CAP NORD A	0,00	116 118,00	0,00	116 118,00	0,00	0,00
EPF PARTNERS IV A	0,00	0,00	0,00	8 450.73	0,00	-8 450,73
123 VENTURE SONG FCPR A	0,00	0,00	35 787,00	47 113,80	-35 787,00	-47 113,80
ANNAPURNA A	15 430,00	114 685,00	15 430,00	114 685,00	0,00	0,00
AURIGA VENT III B	0,00	252 645,86	0,00	385 500,00	0,00	-132 854,14
AURIGA VENTURES II A	5 456,12	14 633,74	5 456,12	19 659,00	0,00	-5 025,26
AURIGA VENTURES III	0,00	225 330,00	0,00	225 330,00	0,00	0,00
AURIGA VENTURES II B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**9 392 927,76**	**10 772 348,00**	**11 497 422,39**	**12 513 593,49**	**-2 104 495,13**	**-1 732 794,76**

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Prix de cession En EUR	Plus-values (*) En EUR	Moins-values (*) En EUR
123 VENTURE SONG FCPR	OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	35 787,00	35 787,00	0,00	0,00
Sous total		**35 787,00**	**35 787,00**	**0,00**	**0,00**
EPF IV	OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SPLIO	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	1 350 004,44	0,00	0,00	1 350 004,44
Sous total		**1 350 004,44**	**0,00**	**0,00**	**1 350 004,44**
TIM TALENT	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	498 759,43	539 937,00	41 177,57	0,00
Sous total		**498 759,43**	**539 937,00**	**41 177,57**	**0,00**
TRYON	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	516 370,80	999 643,20	483 272,40	0,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	250 000,00	266 318,40	16 318,40	0,00
Sous total		**766 370,80**	**1 265 961,60**	**499 590,80**	**0,00**
Total		**2 650 921,67**	**1 841 685,60**	**540 768,37**	**1 350 004,44**

(*) Plus ou moins-values réalisées hors frais de transaction.

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Instruments financiers hors capital investissement	Devise	Quantité	Evaluation 29/12/2023	% de l'actif net
OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS				
Ofi Invest EDG Liquidités C/D	EUR	107,2000	479 692,13	0,120
Ofi Invest EDG Monétaires Court	EUR	2 941,2999	583 642,14	1,550
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	15,2690	196 293,81	0,920
Total OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS			**1 259 628,08**	**2,59**
Total			**1 259 628,08**	**2,59**

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Investissement	Nature de l'engagement	Echéance	Montant engagement	Appels de fonds réalisés	Montants restant à appeler	Modalités de mise en œuvre
AURIGA VENTURES II	Néant		9 056,12	9 056,12	0,00	
AURIGA VENTURES III	Néant		418 347,27	418 347,27	0,00	
ANNAPURNA	Néant		54 175,00	54 175,00	0,00	
CAP NORD	Néant		200 089,00	97 579,00	102 510,00	
MONT MC KINLEY	Néant		33 719,00	33 719,00	0,00	
PARTECH INTERNATIONAL VENTURES V	Néant		430,70	430,70	0,00	
SONG	Néant		69 312,00	55 902,00	13 410,00	
TCR CAPITAL PARTNERS III	Néant		44 281,38	35 401,56	8 879,82	
TIM MEZZANINE	Néant		9 580,00	9 580,00	0,00	
EPF IIV	Néant		352 953,58	352 953,58	4 944,65	
Total			**1 191 944,05**	**1 067 144,23**	**129 744,47**	

Créances et Dettes

	29/12/2023 En EUR
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	0,00
Débiteurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Achat à terme de devise	0,00
Charges constatées d'avances	0,00
Autres créances	0,00
Total des créances	**0,00**
Dettes	
Charges à payer	418 410,20
- *Rémunération de gestion*	*418 410,20*
- *Rémunération administrateur et comptable*	*0,00*
- *Rémunération dépositaire*	*0,00*
- *Rémunération honoraires CAC*	*0,00*
- *Frais de reporting*	*0,00*
- *Frais Middle Office*	*0,00*
Créditeurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Vente à terme de devise	0,00
Boni de liquidation	0,00
Autres dettes	0,00
Total des dettes	**418 410,20**

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Valeur	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	Echéance de la créance
Crédit-bail	**0,00**	**0,00**	
Souscription de bons de caisses	**0,00**	**0,00**	
Avances en compte courant	**0,00**	**0,00**	
Autres	**0,00**	**0,00**	
Total	**0,00**	**0,00**	

Frais de gestion

	29/12/2023 En EUR
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	**418 268,20**
- *Rémunération de gestion*	*418 410,20*
- *Rémunération administrateur et comptable*	*0,00*
- *Rémunération dépositaire*	*0,00*
- *Rémunération honoraires CAC*	*0,00*
- *Frais audits et conseils*	*0,00*
- *Impôts et taxes*	*- 22,00*
- *Frais juridiques*	*0,00*
- *Frais de reporting*	*0,00*
- *Frais Middle Office*	*0,00*
- *Autres frais*	*- 120,00*
En pourcentage de l'actif net moyen	**3,42**
Rétrocession de frais de gestion	**0,00**
Frais de performance (frais variables)	**0,00**

Autres frais

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement

	29/12/2023 En EUR
Frais relatifs à des acquisitions réalisées	**0,00**
Frais relatifs à des acquisitions non réalisées	**0,00**
Total	**0,00**

Frais de constitution : 0,00

Autres informations

	29/12/2023 En EUR
Valeurs boursières des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire	
Titre pris en pension livrée	0,00
Titres emprunté	0,00
Valeurs boursières des titres donnés et reçus en garantie	
Donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités	
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	1 259 628,08
Avances en compte courant	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total	**1 259 628,08**

Tableau d'affectation des sommes distribuables

- Acomptes sur résultat versés au titre de l’exercice

Néant

- Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l’exercice

Néant

- Tableau d’affectation des sommes distribuables

Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-416 794,26	-418 960,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Total	**-416 794,26**	**-418 960,75**
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-416 794,26	-418 960,75
Total	**-416 794,26**	**-418 960,75**

Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Affectation		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-789 155,30	133 608,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Total	**-789 155,30**	**133 608,08**
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-789 155,30	133 608,08
Total	**-789 155,30**	**133 608,08**

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
INNOVATION PLURIEL 5 Part A		
Nombre d'actions ou de parts	133 896,462	134 424,80
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
INNOVATION PLURIEL 5 Part B		
Nombre d'actions ou de parts	33 852,00	33 852,00
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	31/12/2021 En EUR	31/12/2020 En EUR	31/12/2019 En EUR
INNOVATION PLURIEL 5 Part A					
Actif Net	12 629 063,70	13 442 919,05	13 675 631,47	13 892 987,02	13 139 908,60
Engagement de souscription	13 398 646,20	13 506 931,50	13 469 793,40	13 490 448,30	13 506 931,50
Montant libéré	13 398 646,20	13 506 931,50	13 469 793,40	13 490 448,30	13 506 931,50
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	133 986,462	134 424,800	134 697,934	134 904,483	135 069,315
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	94,25	100,00	101,52	102,98	97,28
INNOVATION PLURIEL 5 Part B					
Actif Net	0,00	33 961,76	85 311,52	134 486,68	0,00
Engagement de souscription	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00	0,00
Montant libéré	33 852,00	33 852,00	33 852,00	33 852,00	0,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	33 852,000	33 852,000	33 852,000	33 852,000	0,00
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	0,00	1,00	2,52	3,97	0,00

INNOVATION PLURIEL N°5

RAPPORT ANNUEL DE GESTION - 31 décembre 2024

1. IDENTIFICATION DU FONDS

1.1 DATE DE CREATION.....31 décembre 2018

1.2 CAPITAL TOTAL SOUSCRIT.....13,54 M€

1.3 DUREE .....7 ans + 2 années de prorogation possible

1.4 FORME JURIDIQUE .....Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

1.5 SOCIETE DE GESTION.....Swen Capital Partners - 20/22 rue Vernier
.....75017 Paris

1.6 BANQUE DEPOSITAIRE.....CACEIS Bank France - 89-91 rue Gabriel Péri
.....92120 Montrouge

1.7 FONCTION COMPTABLE.....CACEIS Fund Administration - 89-91 rue Gabriel Péri
.....92120 Montrouge

1.8 COMMISSAIRES AUX COMPTES .....Cabinet Forvis Mazars - 45, rue Kléber
.... 92300 Levallois-Perret

1.9 COMMUNICATION PERIODIQUE

- Rapport annuel (compte annuel, rapport de gestion, certification commissaires aux comptes)
- Lettre annuelle sur les frais
- Rapport semestriel (Documentation d'Information Périodique)
- Valeur liquidative calculée semestriellement

1.10 PARTS DU FONDS

- Parts prioritaires A (investisseurs)
  Parts A FR0013349545
- Parts ordinaires B (carried interest, gérants)
  Parts B FR0013349552
  Priorités de remboursement :
  - Remboursement du nominal des parts prioritaires
  - Remboursement du nominal des parts ordinaires
  - Attribution du solde de l'actif net aux parts A et B dans la proportion respective de 80/20

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingts pour cent (80 %) des Plus-Values du Fonds. Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à vingt pour cent (20%) des Plus-Values du Fonds. Ce partage de performance se fera après déduction de tous les frais supportés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B. Pour l'application du présent article, le terme "**Plus-Values**" désigne la somme :
- des bénéfices ou pertes d'exploitation, à savoir la différence entre les produits (intérêts, dividendes, et tous produits autres que les produits de cession) et les charges (frais liés à la constitution, rémunération de la Société de Gestion, rémunération du Dépositaire, rémunération du Commissaire aux Comptes et

tous autres frais relatifs au fonctionnement du Fonds), constatée depuis la Date de Constitution jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values réalisées sur la cession des investissements du Fonds depuis la Date de Constitution jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values latentes sur les investissements du portefeuille du Fonds, ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs à la date du calcul.

2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

2.1 ORIENTATION DE LA GESTION

L'objectif du FCPI Innovation Pluriel N°5 est :
- pour 70 % minimum du portefeuille, de prendre des participations dans des sociétés majoritairement non cotées présentant un caractère innovant, (les « Sociétés Innovantes »), en vue de la réalisation de plus-values à long terme sur les capitaux investis ;
- pour 30 % maximum du portefeuille, de gérer la part non soumise aux critères innovants de manière diversifiée. La Société de Gestion pourra investir en parts ou actions d'OPC monétaires, obligataires, actions ou sans classification particulière, en parts de FIA de capital investissement de droit français, en titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés françaises ou européennes cotées ou non cotées.

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations dont au minimum 70 % de son actif (le « Quota Innovant ») investi en titres de Sociétés Innovantes répondant aux critères établis à l'article L214-30 du code monétaire et financier.
Concernant la fraction d'actif incluse dans le Quota Innovant, l'actif du Fonds sera investi :
- dans des titres de capital (tout type d'actions, y compris des actions de préférence) et titres donnant accès au capital (OC, ORA) non admis aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation français ou étranger, sauf si ce marché est un système multilatéral de négociation où la majorité des titres admis aux négociations sont émis par des PME ;
- dans des parts de SARL ;
- dans la limite de 15 % au plus de l'actif du Fonds, dans des avances en compte courant consenties pour la durée de l'investissement réalisé au profit de sociétés dont le Fonds détient au moins 5 % du capital ;
Etant précisé que l'actif du Fonds devra être constitué à hauteur de 40 % au moins de titres ou parts reçus en contrepartie de souscriptions au capital, de titres reçus en remboursement d'obligations ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties.

Les actions de préférence pouvant être souscrites par le Fonds seront notamment des actions conférant un droit privilégié par rapport aux autres actions, par exemple sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle), ou un droit d'information renforcée. Le Fonds n'investira en aucun cas dans des actions de préférence bénéficiant de droits (financiers ou politiques) inférieurs à ceux dont bénéficient les actions ordinaires du même émetteur.
Les pactes conclus par le Fonds pourront comprendre des mécanismes de nature à limiter la performance potentielle du Fonds tels que des mécanismes d'intéressement des dirigeants, collaborateurs clés et actionnaires historiques (sauf actionnaires « dormants ») de l'émetteur. Ces clauses incitatives, mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur, peuvent néanmoins diluer l'ensemble des actionnaires de la cible au profit des bénéficiaires de ces clauses.
La performance finale pour l'ensemble des actionnaires de la cible, dont le Fonds, pourra ainsi être impactée par cette dilution. Par conséquent, ces mécanismes pourront être de nature à diminuer la performance potentielle du Fonds.
Le Fonds investira dans des Sociétés Innovantes répondant aux critères de sélection ci-avant mentionnés, sans privilégier un secteur particulier. Ces sociétés devront être, au moment de l'investissement initial du Fonds, une PME au sens de l'annexe I du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 et respecter l'une des trois conditions suivantes au moment de l'investissement initial du Fonds : (i) n'exercer leur activité sur aucun marché, (ii) exercer leur activité sur un marché, quel qu'il soit, depuis moins de dix ans après la première vente commerciale, (ii) avoir besoin d'un investissement initial en faveur du financement des risques qui, sur la base d'un plan d'entreprise établi en vue d'intégrer un

nouveau marché géographique ou de produits, est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires annuel moyen des cinq années précédentes.

Les participations seront prises dans le cadre d'opérations de capital-risque et de capital-développement. L'ambition du FCPI est de pouvoir accompagner et faire grandir 15 à 20 sociétés.
Le Fonds prendra généralement des participations minoritaires dans des Sociétés Innovantes, étant entendu que les participations détenues dans ces sociétés par les véhicules gérés ou conseillés par la Société de Gestion ou par des entreprises qui lui sont liées pourront constituer ensemble une participation majoritaire.
La Société de Gestion sélectionnera les investissements du Fonds en s'appuyant notamment sur les critères suivants : capacité d'innovation de l'entreprise, potentiel de l'équipe dirigeante, attractivité et stratégie de développement, perspectives d'évolution du marché concerné, perspectives de sortie. Une attention particulière devrait être accordée, dans le choix des cibles, au respect par celles-ci des principes de bonne gouvernance d'entreprise.
La Société de Gestion fera ses meilleurs efforts pour développer son deal flow et réaliser des investissements dans le Grand Ouest de la France, et plus particulièrement en régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

La Société de Gestion cherchera à diversifier la gestion de cette poche au travers des investissements suivants :
- parts ou actions d'OPC appartenant aux catégories suivantes : « Monétaires », « Monétaire court terme », « Actions », « Obligations » ou sans classification particulière.
Les OPC sélectionnés pourront notamment être gérés par des sociétés auxquelles la Société de Gestion est liée, à savoir Federal Finance Gestion et/ou OFI Asset Management ;
- titres de créance négociables (TCN), dépôts à terme, bons du trésor et bons à moyen terme négociable (BMTN). Les titres retenus seront limités aux émissions en euros réalisées par des émetteurs européens souverains ou entreprises de grande ou moyenne capitalisation et disposant d'une notation investment grade (AAA à BBB en notation Standard & Poor's) ou jugée équivalente si l'émission n'est pas notée. En complément de la notation, la Société de Gestion évalue le risque émetteur au travers de sa propre analyse interne ;
- titres de capital ou donnant accès au capital admis ou non aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation français ou étranger, émis par des sociétés françaises ou européennes présentant des fondamentaux financiers solides et un potentiel de croissance de valorisation compatible avec l'horizon de liquidité du Fonds ;
- parts de FIA de capital investissement de droit français dont l'horizon de liquidité est compatible avec celui du Fonds.

2.2 ZONE GEOGRAPHIQUE : .....Europe

2.3 CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le fonds ayant achevé sa période de souscription avant l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit SFDR), sa documentation d'information précontractuelle n'a pas été mise à jour en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement. Le fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

En tant que signataire des PRI, SWEN CP s'engage à contrôler la performance ESG des participations et des sociétés de gestion des fonds dans lesquels elle investit et à appliquer tous les principes des PRI dans ses politiques et pratiques de gestion.

La bonne mise en œuvre et le déploiement de la stratégie ESG sont également assurés par une équipe interne dédiée de 9 personnes. Les principaux rôles de cette équipe sont de définir et d'appliquer les

engagements et les ambitions ESG de SWEN CP, et d'apporter son expertise aux équipes d'investissement dans les différents investissements étudiés et suivis. Cette démarche d'intégration est au cœur du projet de SWEN CP.

Pour plus de détails sur l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement, vous pouvez vous référer aux politiques de durabilité de SWEN CP disponibles sur son site internet à la rubrique Finance Durable : https://www.swen-cp.fr/finance-durable/expertise/.

2.4 OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET REUTILISATION

Le Fonds ne réalise pas d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global tels que définis dans le règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et réutilisation dit « SFTR ».

3. CONTEXTE GENERAL DE LA GESTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE

Les FIP et les FCPI s'appuient sur deux moteurs de performance : une poche hors quota investie de manière diversifiée sur plusieurs classes d'actifs (indirectement) et une poche dite « éligible » investie dans les entreprises. Ces produits sont donc sensibles aux aléas macroéconomiques (via la poche hors quota et les investissements en sociétés cotées) ainsi qu'au développement des PME investies.

La politique de gestion a consisté à se conformer, pendant toute la durée de l'exercice, à l'orientation de gestion décrite dans le règlement du Fonds.

Le portefeuille est essentiellement constitué de sociétés basées en France et aucun impact direct n'a été identifié pour le moment du fait du conflit en Ukraine. Les conséquences macro-économiques, ainsi que sur l'inflation et les chaînes d'approvisionnement sont encore difficilement mesurables mais SWEN Capital Partners restera vigilant dans l'accompagnement des sociétés.

Les performances passées des FIP et des FCPI ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance ne s'appréciera réellement qu'à la liquidation du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le FCPI Innovation Pluriel N°5 présente un actif net pour la part A de 12,6 M€ et l'évolution de sa valorisation sur l'année est de 0,40 %.

Une année assez stable pour le FCPI Innovation Pluriel N°5, qui a rencontré quelques mauvaises surprises toutefois compensées par de belles performances.

Plusieurs sociétés bien orientées dans le portefeuille, avec notamment l'activité de Hubcycle, (solution de transformation des déchets des industries agroalimentaires en ingrédients alimentaires), qui a connu une très forte accélération de son volume de ventes sur les années 2023 et 2024, et un chiffre d'affaires dépassant les objectifs.

Trajectoires positives également pour les sociétés Kurmi (logiciel de gestion d'outils de communication pour les entreprises) et Predictice (solution dédiée à l'information juridique pour les avocats) qui bénéficient d'un marché porteur et d'une croissance accrue de leurs activités.

Déception néanmoins pour la société Tilak (solution numérique pour le suivi de pathologies oculaires chroniques) qui, confrontée aux réglementations sur la télémédecine, peine à bénéficier du remboursement santé.

Une première cession a été réalisée avec la société Buildrz (éditeur de logiciel de prospection et de conception immobilière), au travers d'un adossement à une société spécialisée dans les enjeux environnementaux immobiliers. Plusieurs processus de cessions ont été lancés, avec une accélération prévue sur les prochains mois.

4. SITUATION DE L'OPC (DONNEES CHIFFREES)

4.1 EVOLUTION DE L'ACTIF NET, DU NOMBRE DE PARTS ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

A date, la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille, celle-ci est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse.
La performance du Fonds ne s'appréciera réellement qu'à sa liquidation.

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
ACTIF NET en EUR	14 027 473.70	13 760 942.99	13 476 880.81	12 629 063.70	12 600 790.79
Engagement de souscription	/	/	/	/	/
Montant libéré	/	/	/	/	/
Répartition d'actifs	/	/	/	/	/
Nombre de parts					
Part A	134 904.483	134 697.934	134 424.80	133 986.462	133 157.392
Part B	33 852.00	33 852.00	33 852.00	33 852.00	33 852.00
Valeur liquidative unitaire en EUR					
Part A	102.98	101.52	100.00	94.25	94.63
Part B	3.97	2.52	1.00	0.00	0.00
Distribution unitaire du résultat					
Part A	-	-	-	-	-
Part B	-	-	-	-	-
Distribution unitaire PMV nettes					
Part A	-	-	-	-	-
Part B	-	-	-	-	-

4.2 DISTRIBUTIONS

Le Fonds n'a pas réalisé de distribution sur la période.

4.3 PERFORMANCE DU FONDS (Variation de Valeur Liquidative)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance ne s'appréciera réellement qu'à la liquidation du Fonds.
Il est rappelé aux souscripteurs que le Fonds présente un risque de perte en capital.

		Performances nettes de frais de gestion
Part A	1 an	+0.40%
	Depuis sa création	-5.37%
Part B	1 an	-
	Depuis sa création	-100.00%

4.4 OPERATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Participations	Activité	Acquisitions	Cessions
Buildrz	Logiciel collaboratif pour identifier les meilleurs terrains et concevoir les projets immobiliers	**57 000,00**	**181 592,32**
HubCycle	Société spécialisée en recherche, optimisation et fourniture d'actifs naturels	**603 854,78**	**179 919,00**
TokTokdoc(Nemo Health)	Développement et exploitation d solutions de télémédecine pour les professionnels et les particuliers	**49 999,95**	**0,00**
Ellisphère	Spécialiste de l'analyse et de l'évaluation du risque de crédit des entreprises.	**0,00**	**121 013,27**
Entomojo	Conception, développement et vente de produits alimentaires et non alimentaires pour animaux	**0,00**	**0,00**

Informations complémentaires

Les sociétés Bioldrz et Entomojo ont été cédées respectivement le 5 avril 2024 et le 26 janvier 2024 (liquidation judiciaire). Le montant d'acquisition sur la société Hubcycle contient également une opération de conversion de 179 919 OCA 1 pour un montant de 179 919 € vers 2712 actions A2 d'un montant de 203 833,92 €.

4.5 CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du fonds est calculé selon la méthode de l'engagement. A la clôture de l'exercice, l'engagement global du fonds s'élève à 100%.

4.6 FRAIS DE GESTION DE L'OPC

4.6.1 NATURE ET MONTANT DES FRAIS FACTURES AU FONDS

	Montant	% actif net moyen
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) *	418 410.20	3.29%
Base de calcul = souscriptions		
Commission de surperformance (frais variables)	n/a	n/a
Rétrocessions de frais de gestion	n/a	n/a
Montants rétrocédés à l'OPC		
Frais divers	34 361.20	0.27%
Dossier Buildrz	34 361.20	
TOTAL	**452 771.40**	**3.56%**

**Les frais de fonctionnement et de gestion incluent la rémunération de la société de gestion, du dépositaire, du comptable et du commissaire aux comptes.*

4.6.2 TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)		Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice		Aucune commission de rachat ne sera prélevée	. Frais de gestion : 3.10% maximum du montant total des souscriptions pendant les 3 premières années et 2.10% maximum ensuite .Inclus : les frais de gestion administrative et comptable, les frais Dépositaire et les frais Commissaire aux comptes	Forfaitaire : 0.54% net de toutes taxes du montant total des souscriptions	0.15% de l'actif net	0.20% de l'actif net	
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice						
	2019	0,00%	3,10%	0,54%	0,21%	0,04%	3,89%
	2020	0,00%	3,10%	0,00%	0,13%	0,07%	3,30%
	2021	0,00%	3,10%	0,00%	0,10%	0,02%	3,21%
	2022	0,00%	3,09%	0,00%	0,00%	0,01%	3,10%
	2023	0,00%	3,09%	0,00%	0,00%	0,00%	3,10%
	2024	0,00%	3,09%	0,00%	0,27%	0,01%	3,37%
	TFAM pratiqué sur la période écoulée	**0,00%**	**3,09%**	**0,09%**	**0,12%**	**0,02%**	**3,33%**

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;
- Et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

4.6.3 RAPPORT RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Non applicable en 2024, néanmoins la politique sur la sélection des intermédiaires est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.swen-cp.fr/informations-reglementaires

4.7 FRAIS DE GESTION VARIABLES

Non applicable.

4.8 OPERATIONS DE CREDIT

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit liée à la Société de Gestion n'a été mise en place auprès de sociétés du portefeuille.

5. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE ECOULE

5.1 GESTION DES RISQUES

Le Fonds est classé niveau 6 sur l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. Le profil de risque du Fonds correspond à un couple rendement/risques élevé et n'offre aucune garantie ni protection en capital.

5.1.1 SUIVI DU PROFIL DE RISQUE

La Société de Gestion dispose de moyens humains et techniques au travers son département « risques » afin de garantir que le profil de risque du FIP est conforme à celui décrit aux investisseurs.
Les risques financiers inhérents au fonds sont identifiés, à savoir, risque de perte en capital, risque de liquidité, risque de marché, risque de crédit. Les indicateurs de mesure de risque et les seuils de tolérance (lorsque ceux-ci sont adaptés) sont définis. La direction générale et le RCCI reçoivent périodiquement des informations sur le profil de risque du fonds au travers de plusieurs tableaux de bord envoyés par les risques. La Société de Gestion s'appuie sur des procédures et une équipe disposant de connaissances approfondies des outils informatiques.

A titre illustratif, afin de gérer le profil de risques du Fonds, la Société de Gestion au travers de son département « risques » développe des benchmarks internes, évalue la performance, calcule des métriques de risque, vérifie le taux de défaut, gère la liquidité de l'actif et du passif, effectue des stress-test, contrôle les ratios et apprécie le niveau de concentration ou d'emprise des actifs.

Le suivi du profil de risque ne fait l'objet d'aucune remarque particulière sur cette année.

5.1.2 INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le Fonds a investi essentiellement dans des titres non cotés sur un marché et, qui sont par nature peu ou pas liquides.

Le dispositif de liquidité mis en place au de la Société de Gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distinctes selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scenario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.
Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

A date, aucun actif du fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de sa nature non liquide.

Aucune remarque particulière n'est à remonter dans le suivi de la liquidité sur cette période.

5.1.3 CALCUL DU LEVIER

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés au 31 décembre 2024, conformément à la règlementation européenne mentionnée à l'article 109 du Règlement délégué UE N231/2013 :

Méthode brute : 86.70%
Méthode de l'engagement : 100%

5.2 MANDATS SOCIAUX LIES AUX PARTICIPATIONS EN PORTEFEUILLE

La Société de Gestion n'est pas mandataire social dans les sociétés financées.

5.3 DIRECTIVE EUROPEENNE LIEE A L'EPARGNE

La directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts a été transposée en droit interne par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 2003. L'instruction fiscale (BOI 5I-3-05) en date du 12 août 2005 est venue en présenter les principales dispositions.
Conformément au troisième alinéa du I de l'article 49 I ter de l'annexe III au code général des impôts, le Fonds a opté pour le traitement analogue à celui des OPCVM dits coordonnés, à savoir que ne sont déclarés à l'administration fiscale que les intérêts versés à des bénéficiaires au moment de leur versement, et non au moment de leur perception par le Fonds.
Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions de FIA dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

5.4 POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La Société de Gestion exerce les droits de vote en Assemblée Générale (et le cas échéant en Conseil d'Administration, Conseil de Surveillance…), pour le compte et dans l'intérêt du Fonds, conformément à sa politique d'engagement actionnarial qui intègre sa politique de vote pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par la Société de Gestion. La politique d'engagement actionnarial ainsi que le compte rendu sur sa mise en œuvre qui intègre le rapport Des votes exercés sont disponibles sur le site internet de SWEN CP - www.swen-cp.fr, rubrique « informations règlementaires ».

5.5 CONTROLE SUR LES SOCIETES NON COTEES ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Le Fonds n'a pas vocation à détenir des positions majoritaires dans les sociétés dans lesquelles il investit. Sur la période, le Fonds n'a pas réalisé une prise de contrôle dans une société non cotée ou franchit un seuil de détention déclarable.

5.6 CLAUSES AFFECTANT LES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Néant.

5.7 RATIO JURIDIQUE ET FISCAL DE 70%

A la clôture de l'exercice, le fonds atteint le quota d'investissement de 79.8%.

5.8 ASSEMBLEE DES PORTEURS DE PARTS

Néant.

5.9 PRODUITS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU PAR LES ENTITES DU GROUPE ET DETENUS PAR LE FONDS

Conformément à son Règlement, le Fonds peut être amené à investir dans des instruments financiers émis par des entités du groupe. Ces instruments sont essentiellement utilisés pour la gestion de la trésorerie du Fonds et sont évalués régulièrement.

	31/12/2024
OPC	
Federal Support Court Terme ESG SI	564 099.51
OFI Invest ESG Liquidités	444 426.53
OFI Invest ESG Monétaire Court Terme	578 398.54
Total des titres du groupe	**1 586 924.58**

5.10 PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES POUR L'EXECUTION DES ORDRES

Non applicable sur la période.

Le cas échéant, la Société de Gestion sélectionne des intermédiaires qualifiés pour permettre une bonne exécution des transactions, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par la Société de Gestion. La politique sur la sélection des intermédiaires est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.swen-cp.fr/informations-reglementaires

5.11 PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES POUR L'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de Gestion ne sélectionne pas d'intermédiaires pour l'aide à la décision d'investissement.

5.12 CHANGEMENT SUBSTANTIEL

Néant.

5.13. CONFLITS D'INTERETS

Aucun cas de conflit d'intérêt avéré n'a été identifié en 2024, néanmoins la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.swen-cp.fr/informations-reglementaires

5.14 CO-INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSMENT

5.14.1 REGLES DE CO-INVESTISSEMENT ET DE CO-DESINVESTISSEMENT AVEC D'AUTRES VEHICULES GEREES PAR LA SOCIETE DE GESTION

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds peut être amené à investir aux côtés de fonds ayant des stratégies similaires.

Tout évènement ayant trait à des co-investissements ou co-désinvestissements fera l'objet d'une mention dans le rapport de gestion annuel de la Société de Gestion aux porteurs de parts et respectera les dispositions et recommandations préconisées par le Code de déontologie de France Invest notamment en termes de conflits d'intérêts

Participations en co-investissement
Buildrz
Ellisphère
Entomojo
Marcel & Fils
Octopus Lab
Paradiso Media
PeopleSphère
Pool
Skillup (Plateform)
Splio
Tilak Healthcare
Wizbii

Investissements en secondaire (fonds) en co-investissement
EPF IV
TCR Capital Partners III
Auriga venture II
Auriga Venture III

5.14.2 CO-INVESTISSEMENT AVEC LA SOCIETE DE GESTION, SES DIRIGEANTS ET SALARIES ET LES PERSONNES AGISSANT POUR SON COMPTE

Ni la Société de Gestion elle-même, ni les dirigeants, les salariés et toute personne agissant pour le compte de la Société de Gestion ne pourront co-investir aux côtés d'un ou plusieurs fonds gérés par la Société de Gestion ou des véhicules d'investissement.

5.15 TRANSFERT DE PARTICIPATIONS ET PORTAGE

Néant.

5.16 SUIVI DES CONTROVERSES RELATIVES AUX CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

SWEN Capital Partners a mis en place en 2017 un dispositif de suivi des controverses ESG concernant ses investissements directs ainsi que les principales lignes en transparence des fonds sous-jacents de ses véhicules gérés. Ce suivi est réalisé en interne par les analystes de SWEN CP et assuré via des revues de presse journalières et des outils de veille (Thompson Reuters Worldcheck, Google Alertes). SWEN CP s'appuie également sur l'expertise des équipes ISR d'OFI Asset Management qui ont à leur disposition de nombreuses ressources (Reprisk, Sustainalytics, etc.)

5.17 REMUNERATION

- ELEMENTS QUALITATIFS

10.1.2 de la position AMF 2013-11 (orientations ESMA)	**Procédure de prise de décision utilisée pour déterminer la politique de rémunérations des collaborateurs**	Conformément aux dispositions prévues par la Directives AIFM (2011/61/UE du 8 juin 2011) et son règlement délégué (231/2013 du 19 décembre 2012), SWEN Capital Partners a mis en place une politique de rémunération définissant les principes applicables en matière de rémunération des collaborateurs. La politique de rémunération a été mise à jour le 22 décembre 2023. Collaborateurs et rémunérations concernés : La politique de rémunération de SWEN Capital Partners s'applique aux **rémunérations fixes et variables** versées aux « preneurs de risques » identifiés au regard des fonctions exercées et/ou du niveau de leur rémunération : 1. Direction Générale (DG, DGA), 2. Directrice des ressources humaines, 3. Directeurs de gestion, 4. Directeurs finance durable, 5. Directeurs d'investissement et de participations ; 6. Directeurs commerciaux ; 7. Directrice des opérations ; 8. Directeur de la gestion des risques ; 9. Chargés d'affaires investissement ; 10. Responsable conformité et contrôle interne ; 11. Responsables finance durable. Comité des Nominations et des Rémunérations : SWEN Capital Partners a mis en place un Comité des Nominations et des Rémunérations en charge de veiller à l'application de la politique de rémunération et d'en revoir périodiquement les principes généraux. La politique de rémunération est soumise annuellement à la validation du Conseil d'Administration. La rémunération de la Direction Générale est validée par le Conseil d'Administration. La politique de rémunération de SWEN Capital Partners est disponible sur demande à tout investisseur qui en fait la demande.
Article 107 du Règlement	**Informations concernant les critères financiers et non financiers pour permettre aux investisseurs d'évaluer les incitations créées**	La politique de rémunération de SWEN Capital Partners définie des critères quantitatifs et qualitatifs de détermination des rémunérations versées aux collaborateurs concernés. Elle prévoit notamment que : - la partie fixe de la rémunération représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée, - l'enveloppe globale de rémunération variable tient notamment compte du résultat de la Société de gestion et de ses besoins en matière de fonds propres. - la partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles gérés et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires…, mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique…etc).

- ELEMENTS QUANTITATIFS

Ces données sont calculées au niveau du gestionnaire de FIA SWEN Capital Partners.
Au 31 décembre 2024 SWEN Capital Partners gère 43 Fonds professionnels (FPCI-FPS/SLP-SCA/RAIF) et 7 FIP-FCPI pour un encours de 3,6Mds € (5,4Mds € d'engagement). Elle gère également des portefeuilles pour compte de tiers (mandats de gestion) et fournit des prestations de conseil en investissement sur des encours s'élevant à 1,8Mds€ (3Mds € d'engagement).

Article 22 Directive	**Montant des rémunérations ventilées en fixe et variable au titre de 2024**	<u>Montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel de SWEN CP :</u> - Rémunérations fixes : 9 729K€ - Rémunérations variables : 3 927K€ Nombre de collaborateurs bénéficiaires* : 116 Nombre d'années d'expérience moyenne : 10
	Montant des rémunérations 2024 ventilées entre cadres supérieurs et membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA	<u>Répartitions des rémunérations fixes et variables des collaborateurs concernés :</u> - Rémunérations des cadres supérieurs : 979K€ - Rémunérations des autres « preneurs de risques » : 8 396K€ Nombre de collaborateurs* : 61 Nombre d'années d'expérience moyenne : 12
	Intéressement aux plus-values (carried interest) versées par les FIA	Cette information est communiquée, le cas échéant, dans les rapports annuels des FIA.

*Moyenne sur l'année calculée en équivalent temps plein

Avertissement

Ce document est délivré aux investisseurs du FCPI INNOVATION PLURIEL N°5.

L'ensemble des informations communiquées dans ce rapport sont des données consolidées relatives au Fonds.

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni une offre, ni une recommandation d'acheter, de vendre ou de souscrire à un instrument financier ni une offre commerciale d'investissement dans les produits ou services financiers fournis par SWEN Capital Partners dans une quelconque juridiction. SWEN Capital Partners se dégage de toute responsabilité pour toute décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. **Elles ne constituent pas un indicateur exact.** L'évolution de la valeur des investissements et les performances pourront s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse. La performance finale du Fonds s'appréciera au moment de la liquidation du Fonds. Les performances financières futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

SWEN Capital Partners intègre des considérations ESG dans ses stratégies d'investissements. La prise en compte des critères ESG par SWEN Capital Partners est détaillée dans la Documentation Règlementaire du Fonds et dans les politiques de durabilité disponibles sur le site internet : https://www.swen-cp.fr/esg.

La reproduction totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, la communication à des tiers, l'utilisation à quelque fin que ce soit autre que privée, ou l'altération des marques, logos, dessins, analyses, signes distinctifs, images, animations, graphiques, photographies ou textes figurant le cas échéant sur cette présentation sont interdites, sans l'autorisation préalable de SWEN Capital Partners. SWEN Capital Partners décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document et des conséquences qui pourraient en découler. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entrainer des poursuites judiciaires.